



PREFET DES ALPES-MARITIMES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de création d'une servitude de passage et d'aménagement pour assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie au profit de la Métropole Nice Côte d'azur sur la commune de la Gaude.

Par arrêté du 22 février 2019, une enquête publique sur le projet susvisé, est prescrite du **25 mars 2019 au 26 avril 2019 inclus**.

Au terme de la procédure, une servitude de passage et d'aménagement pour assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie au profit de la Métropole Nice Côte d'azur sur la commune de la Gaude, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est madame Odile COLLIN ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr>. Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : ddtm-ep-dfcigaude@alpes-maritimes.gouv.fr. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr>.
- sur support papier, à la mairie de la Gaude. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante :

Madame le commissaire enquêteur, enquête publique ouvrages DFCI
6 rue Louis Michel Féraud 06610 La Gaude

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie de la Gaude.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de La Gaude de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, aux dates indiquées ci-dessous :

- le 28 mars 2019, le 10 avril 2019 et le 26 avril 2019.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de la Gaude et sur internet à l'adresse suivante : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur ce projet peuvent être demandées à :

Monsieur Pascal DUPONT Métropole Nice Côte d'Azur. Mail : pascal.dupont@nicedazur.org